

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE

NOM COMMUNE (S)	La Foye-Monjault	DATE DE LA REUNION
		04/05/2020 à 16h00

Participants La Foye-Monjault (préciser A: absent Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
MME DAVID Nadège M. JUILHA Marina MME HURET Christelle	<u>Enseignants :</u> - MME BUREAU (directrice) - M. GUYOT - MME FEIBEL - MME SOLTY (exc) - Mme GUOIN (exc) <u>Inspectrice :</u> - Mme PARIZOT (exc)	<u>Maire :</u> MME. MICHAUD Dany <u>Adjointe et Vice-présidente SIVU :</u> MME. CALVO Maryse <u>SIVU :</u> MME. COUTINOT Geneviève (exc)	<u>D.D.E.N :</u> Mme ROSSELGONG Annie

Compte-rendu de la réunion

Mme Michaud ouvre la réunion à 16h à l'école de la Foye-Monjault.

Après de nombreuses réflexions, questionnements, tous les membres du conseil ont décidé de ne pas faire rouvrir l'école pour de multiples raisons, en voici les principales :

- Le travail en classe avec les élèves présents ne pourra être fait « correctement » en raison du protocole sanitaire très stricte. Le cartable présente en lui-même un potentiel risque de contamination, celui-ci ne peut être apporté à l'école, de plus le matériel scolaire, pédagogique ne peut être manipulé pour ne pas transmettre le virus, aucun cahier, aucun matériel ne peut être transféré de l'école à la maison et inversement. Il sera impossible d'envoyer un élève au tableau, de préparer un cahier d'écriture, de corriger leur travail, de faire un jeu, d'emprunter un livre dans la bibliothèque... Comment le travail peut-il avoir lieu ?
- En reprenant l'école, le travail à distance par les enseignants ne pourrait être aussi efficace, dû à leur temps de présence en classe. Le temps ne peut être dédoublé ; le travail serait moins donc moins efficace pour les enfants en classe, comme pour ceux à la maison.

- Nous sommes aussi inquiets quant au traumatisme social que pourrait vivre les élèves. Nous le savons, ces derniers veulent majoritairement revenir pour revoir leurs camarades, mais n'auront pas le droit de s'approcher, de jouer ensemble à des jeux de manipulation, des jeux en récréation. Ils ne pourront pas se faire approcher par leur propre enseignant, ni même reconforter lors de blessures, chamailleries, peurs, etc... Comment consoler un enfant qui pleure en restant distant de 1 mètre ? L'élève devra, pour respecter le protocole sanitaire, rester assis « seul » à sa place durant les 6 heures de classe, sans pouvoir toucher autre chose que son propre matériel.
- Il nous est demandé de « s'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc » mais comment effectuer ce contrôle ? Nous ne pouvons pas enlever les poignées de porte, encore moins les portes elles-mêmes, des points successifs de contact seraient réellement très nombreux et de ce fait dangereux. De plus il est demandé dans le protocole sanitaire du ministère que la fréquence de nettoyage approfondi soit augmentée, cela ne peut être fait, en atteste Mme Le Maire. Par exemple, le nettoyage des sanitaires se fera à la même fréquence qu'auparavant à savoir deux fois par jour. Nous (les enseignants) ne pouvons désinfecter ces lieux entre chaque passage d'enfant aux toilettes, qui toucheront les portes, le papier, les lavabos, les robinets, les miroirs, les poubelles, les essuie-mains, etc.
- Il reste seulement 28 jours d'école à partir du 12 mai et jusqu'au 3 juillet.
- Il n'y aura AUCUN système de garderie mis en place habituellement par le SIVU, ce qui était, pour de nombreuses familles de notre RPI, la condition à la reprise de beaucoup d'enfants à l'école.
- Pour la classe des CE1/CE2, Mme SOLTY étant rattachée à une autre école du fait de son mi-temps avec Mme FEIBEL, elle ne peut revenir en présentiel dans deux écoles et donc ne pourra être présente les lundis et mardis, ce qui laisse seulement deux jours par semaine de présence possible pour ces élèves avec Mme FEIBEL.
- Nous avons eu de bons retours de la part de la majorité des différentes familles, un certain rythme est acquis, les journées sont segmentées, les familles se sont organisées. Est-ce judicieux de bouleverser à nouveau cette organisation qui semble être mise en place dans la plupart des familles ?
- L'équipe enseignante continuera le travail à distance, restera joignable de toutes les familles et pourra aider tous les élèves de la même manière.

Fait à La Foye-Monjault

Le 04 mai 2020

Le président / La présidente du Conseil d'Ecole
MICHAUD Dany

Le / la secrétaire de séance
BUREAU Mélanie

